



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Hautes-Pyrénées

Communication interministérielle

Tarbes, le 7 juin 2012

Communiqué de presse

page 1/1

EVITEZ LES CAMBRIOLAGES LORS DE VOTRE DEPART EN VACANCES CET ETE *SIGNALEZ VOTRE ABSENCE A LA POLICE OU A LA GENDARMERIE*

L'opération « tranquillité vacances » permet aux personnes parties en vacances de faire surveiller leur résidence. Des patrouilles de policiers ou de gendarmes effectuent des passages devant les habitations à surveiller, à des dates et heures aléatoires.

Pour en bénéficier, **chacun peut appeler, pour la période du 6 juillet au 3 septembre 2012, la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police de son lieu de domicile** en signalant ses dates de départ et de retour, ses coordonnées en villégiature et celles d'un référent resté sur place (famille, voisin...).

Ce service de surveillance est totalement gratuit et s'effectue au moyen d'un formulaire de demande individuelle.

Cette solution ne dispense pas de la mise en oeuvre de quelques **conseils pratiques** pour éviter les cambriolages :

- Fermez portes et fenêtres et renforcez les (serrures multi-points, alarmes..) ;
- Ne laissez pas un double des clés de votre domicile caché à l'extérieur (sous le paillason ou dans un pot de fleurs) ;
- Ne mentionnez pas en public votre absence. Ne laissez pas de message sur la porte d'entrée, sur le répondeur ou sur votre profil de réseau social (facebook, twitter..) qui précise que vous êtes parti ;
- Demandez à une personne de confiance de relever le journal, d'arroser vos plantes, d'ouvrir vos volets pendant votre absence ;
- Mettez en lieu sûr votre argent et vos bijoux (ne pas hésiter à faire des photos des objets de valeur). Evitez de laisser votre sac à main et vos clés de voiture dans le hall d'entrée.

Si vous étiez cependant cambriolé, **ne touchez à rien et composez le 17**. Une patrouille viendra à votre domicile pour y effectuer des constatations et le cas échéant, relever toute trace ou indice.

Pour ceux qui restent chez eux pendant les vacances, **le préfet appelle à la plus grande vigilance concernant le démarchage à domicile**. Personne n'est à l'abri de ces techniques de vente de biens ou de fourniture de services intrusives (termites, démolissage du toit, façades, goudronnage...), notamment les personnes âgées.

Ne laissez entrer personne à l'intérieur de votre domicile, exigez une carte professionnelle et en cas de doute contactez la gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez.

Sachez également que la gendarmerie et la police peuvent organiser, à la demande des mairies ou d'associations du 3ème âge, des **séances d'information sur les techniques employées par les démarcheurs**, afin de s'en prémunir.